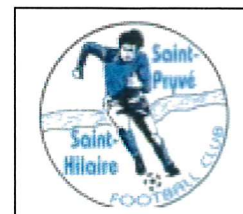


5^{ème} VIDE GRENIER DE LA PENTECOTE / FETE DE LA SALADE



Dimanche 4 juin 2017 ATTENTION CHANGEMENT DE LIEU CETTE ANNEE

SITE DU PATIS (juste après le pont St Nicolas) A ST HILAIRE ST MESMIN (45160)

N°	ATTESTATION – INSCRIPTION VIDE GRENIER (réservé uniquement aux particuliers)				
Bulletin d'inscription à déposer au secrétariat du club football (rue de la salle des fêtes à St Pryvé) avant le vendredi 2 juin 2017					
<u>Horaires de permanence</u> : lundi, mardi, mercredi et vendredi – 9h/12h et 14h/17h, permanence jusqu'à 19h les 2 dernières semaines					
<u>Personne physique</u>		Se déroulant le 4 juin 2017 de 6h à 18h à St Hilaire St Mesmin.			
Je soussigné(e), Nom				Prénom	
Né(e) le		A	Département :		
Adresse actuelle				Ville :	CP :
Tel :				E-mail :	
<i>Titulaire de la pièce d'identité</i> ☐ carte d'identité OU ☐ permis OU ☐ passeport (à cocher obligatoirement)					
N° Délivrée le			par Préfecture		
Déclare sur l'honneur : - Avoir pris connaissance du règlement du vide-grenier joint et donc de respecter ses consignes - Ne pas être commerçant(e) – Ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L310-2 du code de commerce) - Ne pas participer à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R321-9 du Code pénal)					
Fait à		le		/	/2017
N° Immatriculation			N° Immatriculation		
Véhicule N°1		Véhicule N°2		Véhicule N°3	

Ci-joint mon règlement (chèques à l'ordre du St Pryvé St Hilaire Football Club) pour un emplacement de longueur :

☐ 5 m / 15 euros	☐ 10 m / 25 euros	☐ 15m / 35 euros
---	--	---

Attention ! Réservez 7,5 m minimum pour un véhicule avec remorque et 15 m pour 2 véhicules avec remorque

Attention ! Bien mesurer la longueur de votre véhicule pour éviter un paiement complémentaire lors du contrôle. Ces cases sont obligatoires, toutes les autres sont facultatives.

Règlement du vide-grenier de Saint Pryvé situé

ATTENTION CHANGEMENT DE LIEU CETTE ANNEE

Sur le site du Patis à St Hilaire St Mesmin (juste après le pont St Nicolas) le dimanche 4 juin 2017

Le vide grenier est réservé aux particuliers non professionnels. Les particuliers sont autorisés à participer aux ventes, aux déballages en vue de vendre des objets personnels usagés, et cela deux fois par an au plus conformément à la loi :

- (art L310-2 du Code de Commerce modifié par la loi n°2010-874 du 27 juillet 2010 - art. 17 et Article R321-9 du code pénal modifié par Décret n°2009-16 du 7 janvier 2009 – art. 3)

Article 1 - Le vide grenier est organisé par Saint Pryvé Saint Hilaire Football Club. Il a lieu sur le site du Patis à St Hilaire St Mesmin le dimanche 4 juin 2017 de 6h00 à 18h00. Pour l'inscription, toute personne devra justifier de son identité. Durant la journée un justificatif pourra être demandé. Aucun véhicule non inscrit ne pourra pénétrer sur le site.

Article 2 - Ces informations seront collationnées dans un registre tenu à la disposition des services de contrôle pendant toute la durée de la manifestation et déposé auprès des autorités : Mairie et Préfecture.

Article 3 - L'accès au site pour les exposants se fera par la route d'Orléans, grille verte juste après le pont St Nicolas. Un post-it de couleur vous sera apposé sur votre pare brise, cette couleur déterminera la longueur de votre stand.

Article 4 - Pour bénéficier d'un emplacement, seules les personnes inscrites au préalable pourront accéder au site. Les emplacements sont attribués par ordre d'arrivée des participants sur le lieu de la manifestation. L'accueil des exposants débute à 6h00 et le rangement de fin de journée devra être terminé impérativement à 18h30. Pour des raisons de sécurité, aucun véhicule ne sera autorisé à sortir avant 18h00.

Article 5 - Les emplacements sont attribués par ordre d'arrivée aux places indiquées par les placiers et ne pourront être contestés. Seuls les organisateurs sont habilités à faire des modifications si nécessaire.

Pour les emplacements de 5 m il n'est accepté qu'un véhicule sans remorque.

Pour les emplacements de 10 m seuls 2 véhicules sans remorque ou un véhicule avec remorque seront acceptés.

Pour les emplacements de 15 m il peut être accepté 3 véhicules sans remorque ou 2 véhicules dont un avec remorque. Votre véhicule devra être rangé dans la zone réservée par les placiers avant tout déchargement.

Article 6 - Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus pour responsables des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations. Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité et ne pas proposer à la vente des biens non-conformes aux règles (vente d'animaux, armes, nourriture, CD et jeux gravés copiés, produits inflammables).

Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité.

Les exposants sont tenus de posséder une assurance « responsabilité civile ».

Article 7 - Vous avez obtenu l'autorisation de participer au vide grenier. Cette autorisation vous engage à vendre exclusivement des objets personnels et usagés que vous n'avez pas achetés en vue de la revente.

Article 8 - A la fin de la journée vous devez laisser votre emplacement aussi propre que vous l'avez trouvé en arrivant. Un sac poubelle vous sera remis à votre arrivée. Vous devrez mettre votre sac poubelle, vos débris, dans les conteneurs qui seront mis votre disposition. Tout pollueur sera passible d'une amende délivrée par les autorités compétentes.

Article 9 - L'organisateur reste la seule instance compétente pour annuler la manifestation en cas de force majeure.

Article 10 - La présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement (qui se trouvera au dos de l'inscription). Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.

Article 11 - En cas de désistement aucun remboursement ne sera effectué.

Article 12 - La police du vide grenier reste sous la compétence du Maire avec entente auprès des représentants de l'association.

Règlement établi par l'association « Saint Pryvé Saint Hilaire Football Club ».

Saint Pryvé Saint Hilaire Football Club
Stade du Grand Clos – Rue de la Salle de Fêtes
45750 SAINT PRYVE SAINT MESMIN

Le Président de la Commission des Fêtes

